

Seul le prononcé fait foi

26 octobre 2016, Lisbonne

13^e Conférence ministérielle de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA)

Session du matin : Nouveaux besoins : tirer les enseignements de la crise des réfugiés

Discours de M. Dominique Lamiot, Président du Conseil de direction de la Banque de développement du Conseil de l'Europe

« La réponse de la CEB aux situations d'urgence et aux flux de migrants et de réfugiés »

Mesdames et Messieurs les Ministres, Excellences, Mesdames et Messieurs,

La crise des migrants et des réfugiés qui touche actuellement le continent européen a un impact profond non seulement sur les personnes qui fuient les régions en conflit, mais aussi sur les pays de transit et d'accueil. Ce n'est pourtant pas la première fois que ce type de situation se produit sur le sol européen.

Création de la CEB

Dans la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, le Conseil de l'Europe, tout récemment établi, avait le devoir de venir en aide aux populations contraintes de fuir les régions en proie à des bouleversements politiques et économiques.

La ligne de conduite alors recommandée fût de mettre en place un mécanisme de financement souple, obéissant à des objectifs sociaux et doté de la capacité légale d'emprunter et de financer des projets pour le rétablissement des populations réfugiées et déplacées. Le but était clair : reconstruire l'Europe, notamment en venant en aide aux réfugiés qui n'étaient pas couverts par la Convention de Genève.

C'est ce qui a conduit à la création, en 1956, du « Fonds de rétablissement du Conseil de l'Europe pour les réfugiés », placé sous l'autorité suprême du Conseil de l'Europe.

Le défi était considérable : le nombre de personnes déplacées dans l'Europe d'après-guerre était alors estimé à 30 millions. Durant ses premières années d'existence, le Fonds s'est alors concentré sur des projets dont le but était de financer la construction de logements pour ces réfugiés.

Les priorités statutaires de la CEB

L'aide aux réfugiés, aux migrants et aux personnes déplacées ainsi que le soutien aux victimes de catastrophes naturelles et écologiques sont les priorités statutaires de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), nouvelle appellation du Fonds créé en 1956. Plus de 60 ans après sa création, la Banque continue de travailler sur ces deux priorités dans des contextes différents et sur des territoires désormais plus vastes. Elle a

développé des moyens d'action et des instruments pour la prévention des catastrophes écologiques et pour faciliter l'assistance aux réfugiés et aux migrants.

Ainsi, dans la crise actuelle des réfugiés et des migrants, la CEB a réagi immédiatement. Il y a un peu plus d'un an, elle s'est mise à la disposition de ses pays membres pour intervenir dans la situation tragique à laquelle ils sont confrontés et pour intensifier le dialogue avec le Conseil de l'Europe afin de mieux cibler ses interventions.

Je me réjouis vraiment de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à vous aujourd'hui et de vous faire ainsi mieux connaître les possibilités offertes par la CEB, car ce n'est que par l'interaction entre les pays membres qui présentent des projets et la Banque, qui peut apporter de son côté une assistance technique et des prêts à des conditions très avantageuses, que les projets peuvent être mis en œuvre.

La conférence d'aujourd'hui a pour objet l'amélioration de la situation des populations vulnérables, auxquelles la Banque peut prêter assistance en utilisant les moyens à sa disposition, puisqu'elle est « la » banque de développement social pour les migrants et les réfugiés.

Catastrophes naturelles et écologiques

Les projets conduits par la CEB en réponse aux catastrophes naturelles et écologiques comprennent la reconstruction ou la réhabilitation d'habitations et d'infrastructures de base détruites ou endommagées.

La CEB finance aussi des projets visant spécifiquement à réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et écologiques et à en limiter les risques. Cette action concerne spécialement les inondations, les incendies, les avalanches, les séismes et les glissements de terrain.

Au fil des années, la Banque s'est attachée à réorienter ses priorités opérationnelles, passées du traitement des conséquences des catastrophes aux mesures de prévention à long terme, ce qui correspond pleinement à l'évolution des normes environnementales nationales et internationales en matière de développement durable.

Permettez-moi de vous donner deux exemples : en 2014, la CEB a approuvé un prêt de 250 millions EUR en faveur de la Turquie pour un projet visant à limiter les risques sismiques. Ce prêt a contribué à la réalisation d'un projet de grande ampleur, salué à l'échelle internationale, consistant à mettre en œuvre un ensemble complet de mesures de limitation des risques afin de faire progressivement d'Istanbul une ville capable de résister autant que possible à un séisme majeur.

Dans des cas exceptionnels, la Banque peut également approuver des dons au titre du « Compte des dividendes sociaux », qui est un mécanisme plus souple. Un exemple récent en est le don approuvé à la suite des graves inondations de 2014 dans les Balkans occidentaux, qui a été utilisé pour refaire en urgence la cartographie et la signalisation des zones dans lesquelles les inondations ont déterré des mines et d'autres engins non encore explosés.

Le phénomène des migrations induites par des facteurs écologiques doit être pris en considération à l'heure où les catastrophes et la dégradation de l'environnement dues au changement climatique jouent un rôle croissant dans les mouvements de population. À cet égard, la CEB peut intervenir pour aider les pays membres dans leurs efforts de réduction et

de prévention des conséquences du changement climatique et d'intégration des migrants environnementaux.

Réfugiés, migrants et populations déplacées

L'action de la CEB pour venir en aide aux migrants et aux réfugiés, au moyen de prêts et du financement de projets, s'est développée, je le disais, depuis les débuts de la Banque, après la Seconde Guerre mondiale. Mais au-delà du financement d'aides d'urgence et de programmes de rétablissement, l'action de la CEB a pour objectif à long terme l'intégration des migrants et des réfugiés, cet objectif transsectoriel recouvrant bien évidemment plusieurs dimensions, comme le logement, la santé, l'éducation, l'emploi et l'environnement. Si tous les projets ne concernent pas exclusivement les migrants, les réfugiés et les populations déplacées, l'approche globale dans laquelle ils s'inscrivent vise très souvent des groupes de population vulnérable, la priorité étant clairement donnée aux migrants, aux réfugiés et aux populations déplacées.

L'éducation est également un élément particulièrement important si nous voulons repousser la perspective d'une « génération perdue » d'enfants réfugiés, surtout si l'on a bien à l'esprit que plus de 250.000 enfants sont arrivés en Europe par voie maritime en 2015¹. Partout, la réussite scolaire est essentielle pour pouvoir ensuite s'intégrer, en particulier au monde du travail.

La CEB finance donc des projets de construction ou de rénovation d'écoles ou pour la fourniture d'équipements. Ainsi, en 2011, un projet approuvé en faveur de la Serbie avait pour objet d'améliorer l'accès à l'éducation des Roms et d'autres enfants défavorisés grâce à la construction de résidences étudiantes et à la formation d'enseignants.

D'autres projets financés par la Banque visent à améliorer l'insertion sur le marché du travail, en particulier au moyen de microfinancements pour le développement de très petites entreprises. Les financements accordés ont aussi pour but d'améliorer l'accès à des logements décents et abordables, afin de réduire la pauvreté, la ségrégation et l'exclusion urbaine. Dans ce cadre, un projet a été accordé à la Bosnie-Herzégovine en 2013 pour le financement partiel de logements destinés à des personnes déplacées à l'intérieur du pays et hébergées dans des centres collectifs.

Dans un souci de mieux répondre aux besoins des pays membres en ce qui concerne les migrants et les réfugiés, la CEB participe également activement à l'initiative commune du « Programme régional de logement », dont le but est de fournir des solutions de logement durable à 74.000 réfugiés et personnes déplacées à la suite des conflits dans l'ex-Yougoslavie entre 1991 et 1995. Ce programme, soutenu par la communauté internationale, est mis en œuvre dans quatre pays partenaires : la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie.

Face à l'ampleur du problème actuel des migrants et des réfugiés, la Banque a décidé de se doter, en plus du Compte des dividendes sociaux, d'une nouvelle facilité pour accorder sous forme de dons à ses pays membres, conformément à sa mission première.

Elle a donc créé, il y a un an, le Fonds pour les migrants et les réfugiés (MRF), qui accorde des dons pour contribuer à l'ouverture, à l'amélioration ou au fonctionnement de centres

¹ Source : Union européenne. *Compilation of data, situation and media reports on children in migration*.

d'accueil et de transit dans les pays membres qui reçoivent des migrants et des réfugiés. Son but est de s'assurer que ces personnes jouissent des droits humains élémentaires et de faciliter l'intégration à long terme des migrants et d'autres groupes vulnérables.

À ce jour, 17 pays membres de la CEB, la Banque européenne d'investissement et la CEB elle-même ont contribué à ce fonds, pour un montant total qui est d'aujourd'hui de plus de 18 millions EUR. À fin septembre, la CEB avait approuvé des dons dépassant au total 17 millions EUR en faveur de 15 projets, dans 7 pays membres différents. J'espère que d'autres pays membres viendront apporter leur contribution.

Outre l'amélioration des installations et équipements d'accueil, en particulier le long de la route dite des Balkans, les financements accordés par ce Fonds grâce au dons permettent aussi de mieux suivre les flux migratoires en Slovénie, en Croatie et en Grèce. Les projets comprennent aussi le financement d'équipements de secours en mer et d'une unité médicale mobile pour l'île grecque de Lesbos afin de pouvoir porter secours efficacement aux migrants et aux réfugiés.

Notre pays hôte, le Portugal, bénéficie aussi du soutien du Fonds pour augmenter les capacités d'accueil pour les demandeurs d'asile qui arrivent au Portugal, avec notamment un centre d'accueil pour mineurs, ici, à Lisbonne. C'est d'ailleurs le premier projet soutenu par le MRF qui n'est pas situé sur la route des Balkans, ce qui montre bien que la crise des migrants et des réfugiés est un problème qui concerne l'ensemble des pays d'Europe.

Entre 2000 et 2015, les prêts approuvés par la CEB au bénéfice direct des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées se sont élevés à plus de 1 milliard EUR et ce montant devrait encore augmenter, en particulier au vu de l'approche globale adoptée par la CEB face aux problèmes des personnes vulnérables, l'objectif que nous poursuivons étant de permettre leur intégration.

Conclusion

L'action de la CEB est plus utile que jamais et que les réponses que la Banque apporte, en fonction de ses ressources, restent absolument indispensable car la demande ne cesse de croître dans le secteur social, qui est son domaine d'intervention.

La CEB est la seule banque de développement européenne dotée d'un mandat statutaire à vocation sociale. Elle continue et continuera à ce titre de soutenir ses pays membres dans leurs actions visant à répondre aux besoins des plus vulnérables tout en mettant en œuvre bien évidemment les objectifs et normes du Conseil de l'Europe.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.